

PRÉFET DES YVELINES

**Projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Lambert-des-Bois,
arrêté le 03 juin 2021**

**AVIS de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Yvelines, en date du 28 septembre 2022
Adopté à l'unanimité**

Commission présidée par monsieur Alain TUFFERY,
directeur adjoint de la DDT des Yvelines et représentant monsieur le préfet

La CDPENAF est défavorable et demande :

- de maintenir la densité de logements prévus dans les deux OAP « Centre bourg » et « Entrée du village » et les exigences de retrait des constructions vis-à-vis des limites séparatives dans les zones UB et UH, pour permettre des possibilités de densification. La CDPENAF rappelle que le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse prévoit un objectif de densité nette de 20 logements/ha.
- de prévoir une limite d'emprise au sol maximale pour les extensions en zone N adaptée aux orientations du PADD et du PNR (« *Contenir le bâti isolé par l'évolution limitée de l'existant* ») et afin d'éviter des extensions trop importantes dans une zone avec du bâti isolé.

La CDPENAF recommande :

- de mettre en place un nouveau schéma directeur d'assainissement,
- de compléter le règlement concernant les possibilités d'extensions et d'annexes des constructions à usage d'habitation existantes en zone A et N, la commune s'appuiera sur le tableau joint.

Le directeur adjoint de la DDT des Yvelines



Alain TUFFERY